

CONTRAT DE FORMATION PERMIS PLAISANCE



La Roue Tourne

Entre l'établissement de formation :

La roue tourne

N° de SIRET : 512 356 700 00017

Agrément : n°031027/2022 DDT31 le 05/05/2022

et

le Candidat

Nom :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

En application de l'Article 25 du Décret 2007-1167 du 2 août 2007 et de l'Arrêté d'application du 28 septembre 2007 modifié le 7 mars 2011, relatif au contrat de formation en vue de l'obtention d'un permis de conduire un bateau de plaisance à moteur, il est conclu entre les parties ce qui suit :

OBJET DU CONTRAT : Formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur

Option Côtière

Option Eaux Intérieures

Extension Hauturière

PROGRAMME DE LA FORMATION ET NATURE DES PRESTATIONS THÉORIQUES

1. Formation théorique

Cours en salle – formation avec support audiovisuel en présence du formateur- près des support pédagogique

2. Formation pratique

Objectif 1 - Assurer la sécurité individuelle

Objectif 2 - Assurer la sécurité collective

Objectif 3 - Formation à l'utilisation des moyens de communication

Objectif 4 - Opportunité de la sortie en fonction d'un bulletin météorologique

Objectif 5 - Respecter le balisage et identifier les obstacles

Objectif 6 - Être responsable de l'équipage et du bateau

Objectif 7 - Utilisez à bon escient les moyens de détresse

Objectif 8 - Respecter le milieu naturel

Objectif 9 - Maîtriser la mise en route du moteur

Objectif 10 - Maîtriser la trajectoire

Objectif 11 - Maîtriser la vitesse

Objectif 12 - Maîtriser l'arrêt de la propulsion

Objectif 13 - Maîtriser la marche arrière

Objectif 14 - Maîtriser l'utilisation des alignements

Objectif 15 - Arriver et partir d'un quai

Objectif 16 - Prendre un coffre

Objectif 17 - Mouiller - ancrer

Objectif 18 - Récupérer une personne tombée à l'eau

Embarcation pour la formation :

Marque/modèle : CAP CAMARA 630 Longueur hors tout/largeur : 6;30 m Propulsion : 50 CV Catégorie de navigation :3

DURÉE DU CONTRAT

Ce contrat est valable 12 mois à compter de la signature, date au-delà de laquelle il devra être renégocié.

TARIFS DES FORMATIONS PLAISANCE

	Option Côtière	Option Eaux Intérieures	Extension Hauturière
Formation Théorique	8h en cours collectif	6h en cours collectif	12h en cours collectif
Formation Pratique	3h30 dont 2h embarquées	3h30 dont 2h embarquées	-
Livret du candidat	8€ TTC	8€ TTC	-
Tarifs Formation	342€ assujetti à TVA	342€	560€ TTC
TOTAL	350€ TTC	350€ TTC	560€ TTC

CONDITIONS GÉNÉRALES

FORMATION

La formation dispensée est conforme à l'Arrêté du 28 septembre 2007. Elle comprend une formation théorique de 6 heures en salle de cours et une formation pratique de 3h30 dont 2 heures minimum embarquées (permis côtier ou permis eaux intérieures) ou 12 heures de formation théorique pour le permis hauturier.

Le candidat devra, en premier lieu, se soumettre à une épreuve théorique organisée par l'administration, puis à une épreuve de connaissance pratique validée par le formateur. Si le candidat souhaite, échoue ou si le formateur estime la nécessité d'ajouter des heures de pratique embarquée, celles-ci seront facturées à 40€/heure de pilotage.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Un livret du candidat est remis au candidat et sera conservé par ce dernier, le livret de certification étant conservé par l'établissement de formation. L'établissement se chargera de l'enregistrement du livret et du dossier d'examen auprès de l'administration, à partir des documents fournis par le candidat.

Après le succès à l'épreuve théorique d'une part, et la validation par le formateur des objectifs de l'épreuve pratique d'autre part, le formateur délivrera au candidat une attestation provisoire de navigation. Le permis définitif lui sera adressé à son domicile, par l'administration, dans un délai d'un mois.

DELAI DE FORMATION et frais administratifs :

Pour l'inscription, le certificat médical a une validité de 6 mois. Le passage du code devra être effectué avant la formation pratique.

La formation pratique devra être effectuée dans les 6 mois suivant la formation théorique.....

Si ce délai est dépassé, des frais administratifs de suivi de dossier seront appliqués. (Tarif 2024:50€ ttc).....

Le délai pour récupérer son permis est de 6 mois, à compter du mail d'information de la roue tourne vous spécifiant que votre permis est arrivé dans nos locaux. Si le délai est dépassé, des frais administratifs de suivi de dossier seront appliqués. (Tarif 2024:50€ ttc)

Un envoi du permis par la poste est possible en lettre avec ar et assurance à (Tarif 2024:15€ ttc).....

Le moniteur reste seul juge a votre capacité a piloté un embarcation il peut être nécessaire de prendre des cour supplémentaire (Tarif 2024:100€ ttc)

Le prés des supports pédagogique:

Afin de préparer au mieux les candidats, La roue tourne fournit gratuitement un livre code. Ce livre devra être restitué, en bon état et sans écriture, au moniteur lors de la formation pratique. Si dans un délai de 6 mois le livre de code ne nous est pas restitué il sera facturé 50€ttc.

RÈGLEMENT DES SOMMES DUES

Le candidat s'engage à régler sa formation avant le début de la formation. Deux paiement seront effectué:

un paiement à La Roue Tourne

l'autre au moniteur

RÉSILIATION DU CONTRAT

En cas de résiliation du contrat par le candidat, **aucun remboursement ne sera accordé**. En cas d'annulation par le Centre de Formation, les sommes éventuellement versées par le candidat lui seront remboursées au prorata des heures de cours effectué et des frais administratifs.

COURS ANNULÉS PAR LE CANDIDAT OU NON PRÉSENTATION

Tout cours non décommandé par le candidat au moins 48 heures à l'avance ne pourra faire l'objet d'un remboursement. Sauf en cas de force majeure, tout cours non décommandé par le candidat au moins 48 heures à l'avance sera dû. (Tarif 2024:150€ ttc)

Fait en 2 exemplaires, le :...../...../.....

Nbr de cases cocher (6).....

Le candidat, (Nom, Prénom et signature)

Le responsable de l'établissement de formation :

Mr BAUDOIN Arnaud



LA ROUE TOURNE
bateau école
Agrément n° 031027

Baudouin Arnaud

permisbateautoulouse@gmail.com